

des demandes semblables que le Gouvernement des États-Unis a présentées antérieurement pour obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux de dragage en eaux canadiennes dans la rivière Sainte-Claire et la rivière Détroit.

Le Chargé d'Affaires espère recevoir à la date la plus rapprochée qui s'avérera convenable l'exposé des vues du Gouvernement canadien à l'égard de ce projet, qui serait avantageux pour la navigation et d'autres activités tant au Canada qu'aux États-Unis.

**Pièces jointes:*

1. Corps du Génie des États-Unis, district de Détroit: plan des améliorations projetées;
2. Exemplaire de S. 171;
3. Exemplaire de H.R. 158;
4. Copie photostatique de la note n° 35 du Ministère des Affaires extérieures (Ottawa, 24 mars 1932);
5. Copie photostatique de la note n° 27 du Ministère des Affaires extérieures (21 mars 1933);
6. Copie photostatique de la note n° 68 du Ministère des Affaires extérieures (10 juin 1933);
7. Copie photostatique de la note n° 4 du Ministère des Affaires extérieures (10 janvier 1934);
8. Copie photostatique de la dépêche n° 518 de la Légation des États-Unis à Ottawa (11 avril 1934); copie photostatique de la note n° 25 du Ministère des Affaires extérieures (Ottawa, 10 avril 1934).

**Non publiées.*

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa, le 19 mai 1955